

APPEL A PROJETS

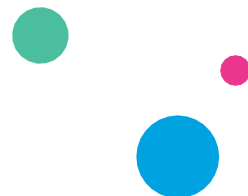
« Visite des scolaires

Mondial des Métiers 2026 »

Cahier des charges

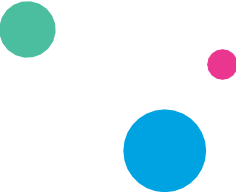
SEPTEMBRE 2026





SOMMAIRE

1.	CONTEXTE	3
2.	LES OBJECTIFS ET PRINCIPES D'UNE VISITE AU MONDIAL DES METIERS	4
3.	LE FINANCEMENT	4
4.	LE PROCESSUS DE DEPOT ET CALENDRIER DES DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER	7
5.	LES CONTACTS	7



1. CONTEXTE

L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a été créée en décembre 2019 pour fédérer l'ensemble des acteurs régionaux de l'orientation scolaire et professionnelle.

Cette association loi 1901 a également vocation à porter une partie des missions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'orientation scolaire et professionnelle. En effet, depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a confirmé et renforcé le rôle des régions dans ce domaine, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi d'en confier la mise en œuvre à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Bien que l'Etat assure toujours la responsabilité de définir, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, selon ses statuts, est compétente pour :

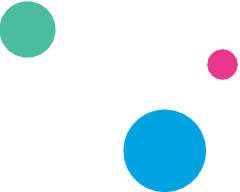
- produire et diffuser de la documentation et de l'information, à portée régionale, relatives à l'orientation scolaire et professionnelle ;
- l'organisation, l'appui à l'organisation et le financement de manifestations, salons, forums dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie ;
- l'organisation, l'appui à l'organisation et le financement d'actions pour l'orientation et la promotion des métiers, en réponse aux besoins des acteurs économiques et des établissements de formation ;
- la mise en œuvre d'actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Le Mondial des Métiers est une action dont l'organisation et la gestion ont été reprises en avril 2020 par l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, soutenue par la Région, qui permet d'informer un public composé de jeunes, de familles, de demandeurs d'emploi et de personnes en reconversion sur les métiers afin de nourrir leur réflexion sur leur projet professionnel. Il offre la possibilité d'interroger des professionnels, d'assister et de participer à des démonstrations de métiers afin de mieux les connaître et de mieux appréhender les débouchés du monde du travail.

À partir de 2026, le Mondial des Métiers s'appuiera sur un modèle enrichi intitulé « Mondial des Métiers 3.0 », intégrant la découverte des métiers, les parcours de formation et l'insertion professionnelle. Ce nouvel axe vise à répondre efficacement aux enjeux de recrutement et d'emploi de la région.

Cette évolution du salon sera articulée autour de trois thématiques principales, réparties dans trois pavillons distincts et complémentaires :

- Le premier pavillon portera sur l'information et la démonstration de métiers, constituant ainsi le pilier identitaire et pédagogique du Mondial des Métiers.
- Le deuxième pavillon sera consacré à l'orientation et aux parcours de formation, favorisant une articulation entre la découverte d'un métier et le choix d'un cursus adapté.

- 
- Enfin, le troisième pavillon traitera de l’alternance, des stages, de l’insertion professionnelle et de l’employabilité ; cet espace représentera l’aboutissement du parcours pour le visiteur, qui pourra rencontrer des entreprises proposant des opportunités de recrutement ou de stage après avoir exploré les métiers et les formations accessibles.

Le Mondial des Métiers répond à cette volonté de mettre en adéquation les attentes des entreprises, les besoins de recrutement et l’orientation des jeunes. Cet enjeu est d’autant plus nécessaire à relever en période de reprise économique où les employeurs rencontrent des difficultés à recruter.

L’association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation apporte aux acteurs du Mondial des Métiers son expertise, ses conseils tout en veillant au respect de ses recommandations.

Le présent cahier des charges vise à présenter l’appel à projets lancé par l’association, ses conditions, les modalités d’instruction et de sélection des projets présentés.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut apporter un soutien financier aux établissements scolaires pour le transport des élèves dès lors qu’ils souscrivent aux principes suivants.

2. LES OBJECTIFS ET PRINCIPES D’UNE VISITE AU MONDIAL DES METIERS

- **Objectif d’une visite**

Une visite au Mondial des Métiers doit contribuer à l’élaboration par chaque élève d’un projet d’orientation. Pour atteindre cet objectif, un travail de préparation et de restitution avec les élèves est recommandé.

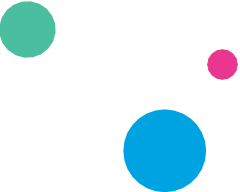
- **Préparation d’une visite**

C’est une posture dynamique qui est attendue de la part des élèves : curiosité, questionnement, échanges avec les jeunes apprentis, les professionnels et les formateurs présentant des métiers et animant des démonstrations.

3. LE FINANCEMENT

- **Critères d’éligibilité et décision de prise en charge**

Seuls les établissements (lycées publics, privés, agricoles publics, agricoles privés) situés en-dehors du périmètre de la métropole lyonnaise desservi par le réseau de transports en commun du SYTRAL peuvent solliciter un financement, à l’exception des villes de Givors et Grigny.



Attention, les classes de 4^è et 3^è rattachées à un lycée agricole, les classes de collège (y compris les 3^è prépa-métiers), dépendantes d'un lycée ou rattachées à un lycée, ne sont pas prioritaires. Cependant leurs demandes de transport pourront être prises en compte s'il reste du budget à l'issue du traitement de toutes les demandes prioritaires.

Conformément aux principes de la commande publique (liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures), l'établissement réalisera une **mise en concurrence de transporteurs sur la base de trois devis** sauf en cas d'impossibilité dont il doit apporter la justification (absence de concurrence suffisante sur le territoire, absence de réponse à la sollicitation de devis, etc.).

Il est possible que les établissements d'un même bassin optimisent le remplissage des cars en se regroupant. Dans ce cas, la demande de financement sera unique, portée par un des établissements concernés.

- **Modalités de calcul du soutien financier**

Le devis le moins cher sera retenu comme base du calcul du soutien financier. Cependant l'aide est calculée à partir d'un montant de référence de 0.05€ / personne / km, avec un plancher de 225€ / car (sur la base de 50 personnes transportées / car). Par conséquent, aucune prise en charge ne sera possible pour un transport dont le coût total serait inférieur à 225€ / car.

Pour des raisons d'équité, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation limite la prise en charge du transport à 4 cars maximum par établissement.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ne pourra accorder qu'un seul soutien financier par établissement. En conséquence, si plusieurs classes d'un même établissement souhaitent se rendre au Mondial des Métiers, un devis global incluant l'ensemble des classes concernées par la visite devra être transmis. Dans le cas où un établissement formulerait plusieurs demandes, la demande examinée sera la première demande prioritaire reçue, ou, à défaut de demande considérée comme prioritaire, la première demande reçue.

A noter : Nous traiterons les dossiers complets par ordre de priorité et par ordre d'arrivée.

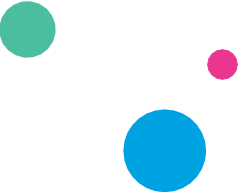
Exemples de calculs :

Exemple 1 :

Distance Aller entre l'établissement et Eurexpo : 25km

Nombre d'élèves transportés : 40

Devis le moins cher : 240€



Compte-tenu du nombre d'élèves transportés, le montant plancher de soutien financier est égal à 225€

Selon la formule de calcul, le montant de référence est de : $(0.05 \times 40 \times 25) \times 2 = 100\text{€}$

Comme ce résultat est inférieur au plancher de 225€ et que le devis est supérieur à ce plancher, le soutien financier sera égal à ce plancher soit : 225€.

Exemple 2 :

Distance Aller entre l'établissement et Eurexpo : 140km

Nombre d'élèves transportés : 85

Devis le moins cher : 1 100€

Compte-tenu du nombre d'élèves transportés, le montant plancher de soutien financier est égal à 450€ (2 x 225€ par tranche de 50 jeunes).

Selon la formule de calcul, le montant de référence est de : $(0.05 \times 85 \times 140) \times 2 = 1\,190\text{€}$.

Comme ce résultat est supérieur au plancher de 450€ et que le devis est inférieur au montant de référence, le soutien financier sera égal au devis soit : 1 100€.

Exemple 3 :

Distance Aller entre l'établissement et Eurexpo : 90km

Nombre d'élèves transportés : 50

Devis le moins cher : 550€

Compte-tenu du nombre d'élèves transportés, le montant plancher de soutien financier est égal à 225€.

Selon la formule de calcul, le montant de référence est de : $(0.05 \times 50 \times 90) \times 2 = 450\text{€}$.

Comme ce résultat est supérieur au plancher de 225€ et que le devis est supérieur au montant de référence, le soutien financier sera égal au montant de référence soit : 450€.

- **Modalités de versement du soutien financier**

Le soutien financier sera versé en une fois après réception et examen des justificatifs de dépenses (état récapitulatif des dépenses et factures payées)

Nous vous rappelons également que vous devez attester la valorisation de la participation de l'association à votre projet. A ce titre, il vous est demandé de joindre à vos éléments de dépenses le justificatif suivant :

- 
- Une photographie de l'avant de chaque car financé présentant le document A3 à imprimer qui vous sera transmis par mail lors de la validation de votre dossier.

4. LE PROCESSUS DE DEPOT ET CALENDRIER DES DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER

Chaque établissement doit compléter un dossier et le déposer en ligne, selon les modalités et le calendrier suivants :

- **1^{er} septembre 2026** : ouverture des demandes de soutien financier
- **Du 02 septembre au 9 octobre 2026** : dépôt des dossiers en ligne par les établissements en communiquant :
 - RIB de l'établissement bénéficiaire du soutien financier ;
 - Avis de situation SIRENE à jour ;
 - Les 3 devis des transporteurs mis en concurrence ou, à défaut, la justification de l'impossibilité de recueillir ces 3 devis ;
 - L'attestation de demande d'aide financière remplie et signée.

A noter : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction.

- **9 octobre 2026 à 23h59** : date limite de dépôt des dossiers par les établissements.

A noter : Les dossiers reçus après cette date ne seront pas étudiés.

- **Début novembre 2026** : Notification des décisions d'attribution et de non-attribution d'aide financière.

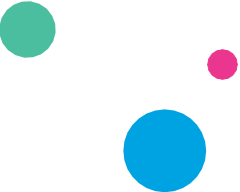
- **Après réception de la notification d'attribution** : Inscription de votre groupe sur la billetterie : <https://www.mondial-metiers.com/billetterie-en-ligne.html>

Cette inscription permet d'organiser l'accueil des groupes dans de bonnes conditions.

Attention : merci de ne pas vous inscrire avant d'avoir reçu la notification du soutien financier

- **Du 14 décembre 2026 au 7 mai 2027** : Transmission des justificatifs pour le versement de l'aide financière.

5. LES CONTACTS



Pour toutes questions en lien avec l'appel à projets, merci de les adresser à l'adresse : aap-mondial@auvergnerhonealpes-orientation.fr .

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Dans la phase d'élaboration et la saisie en ligne vos contacts seront :

Margot LE POGAM

Responsable évènementiel

04.80.92.00.59

margot.lepogam@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Capucine BATTOUE

Chargée de projets évènementiels

04.80.92.00.52

capucine.battoue@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Pour le suivi administratif et financier de votre dossier :

Yves DIDIER

Chargé de mission instruction des financements

aap-mondial@auvergnerhonealpes-orientation.fr